



Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le **16 DEC. 2016**

ID : 084-218400562-20161213-2016_06_2-DE



VILLE
DE
JONQUIÈRES

Vaucluse

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016
DELIBERATION N° : 2016.06.02

OBJET : CCPRO - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SMBVA - SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

NOMENCLATURE : 5 - Institutions et vie politique / 5.7 - Intercommunalité / 5.7.5 - Autres

Date de convocation :
7 Décembre 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Représentés : 07

Non représentés : 01

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération.



L'an deux mil seize, le HUIT NOVEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : LBISCARRAT – Maire – JC. AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés :

L.CHAVANY par C. MAFFRE – P.RELING par G. CLEMENSON
A.SCIACQUA-LERIDON par GA. FLEURY – S.CAPPEAU-FREJABUE par JC.AILLOT
S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN – E.CRETIN-RAFFET par F.PANZA
L.BUFFA par S.TRIBOLET

Excusée non représentée : A.PERIN

Secrétaire de séance : Gérard RATAJEZAK

Secrétaire de séance adjointe : Magalle LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

En application des dispositions de la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le rapport d'activités 2015 du SMBVA, Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon auquel adhère la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, présenté et adopté en Conseil de Communauté le 4 Novembre 2016, doit faire l'objet d'une communication en séance publique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé et le rapport présentés par Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU le rapport annuel d'activités 2015 du SMBVA, Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon approuvé par le Conseil de Communauté en date du 4 Novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

 2016 -

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le **16 DEC. 2016**



ID : 084-218400562-20161213-2016_06_2-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 DECEMBRE 2016**

N° : 2016.06.02

- 1° - **PREND** acte du rapport annuel d'activités 2015 du SMBVA, Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon auquel adhère la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze.
- 2° - **CHARGE M. le Maire** de l'information du public sur la mise à disposition pour consultation du rapport d'activités 2015 du SMBVA pour le SCOT.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 15 décembre 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le / / à :